



www.ffvoile.org

Partenaire officiel

Commission Centrale d'Arbitrage

AVIS DE COURSE TYPE 2009-2012

Nom de l'épreuve : **Régate du Chasselas**

Date **dimanche 27 septembre 2009**

Lieu : **Club de voile de Tarn et Garonne - Saint Nicolas de La Grave**

Autorité Organisatrice : **CVTG**

1 REGLES

1.1 La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B*
- les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- les règles du Challenge inter-série dériveurs Midi-Pyrénées 2009

1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « prescriptions » si nécessaires .

1.3 les règlements Fédéraux

1.4 En cas de traduction de cet avis de course , le texte français prévaudra.

2 PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes suivantes :

Planches à voile race board, Optimists, dériveurs solitaires , doubles , quillards de sports figurants sur la table FFV des ratings voile légère, catamarans.de sports figurant sur la table FF des ratings catamarans de sport, miniji

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur place le jour de la régata à partir de 9h

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- les licences FFVoile valides portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire la fiche de sur-classement dûment complétée
- si nécessaire l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

- Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier de leur appartenance à une autorité Nationale de l'ISAF

4 DROITS A PAYER

L'inscription est gratuite.

5 PROGRAMME

- 5.1 L'heure prévue du signal d'avertissement de la première course est : 11h
- 5.2 Pas de signal d'avertissement après 16h
- 5.3 remise des prix prévue aux alentours de 17h30

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et leurs annexes seront affichées le jour de la manifestation ; les annexes seront disponibles pour les coureurs selon la prescription fédérale

7 PARCOURS

Les parcours sont de type construit.

8 SYSTEME DE PENALITE

Pour les catamarans, les windsurfs la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

9 CLASSEMENT

- 9.1 2 courses devront être validées pour valider l'épreuve
- 9.2 Le Système de Points utilisé est le système de points à minima de l'annexe A

10 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12 ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

13 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Daniel DELIDAIIS e mail daniel.delidais@wanadoo.fr soit au 05.63.30.15.87